

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue avant le 3 janvier 2016

Exploitant : PROVENCE AGREGATS SASU

Date de l'inspection : 7 décembre 2016

Site inspecté : Cheval Blanc (84460), lieux-dits " La Grande Bastide " et " Busque "

## Constat de l'inspecteur :

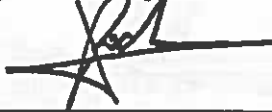
Au droit du hangar voisin, l'exploitation du site ne respecte pas la bande des 10 mètres.

INSPECTION

Écart aux dispositions de : l'article 7.5 de l'arrêté préfectoral n° 80 du 20 juillet 2006 autorisant l'exploitation de la carrière.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant  
Fonction et Signature

D. KASZANIC, Resp. d'Exploitation

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Voir courrier du 19/12/16 n° PA.16.03S/TK/CT

EXPLOITANT

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

L'inspection le : 24/01/17

Le point sera vérifié lors d'un prochain contrôle.

 Fiche soldée le :

DREAL

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue avant le 3 janvier 2016

Exploitant : PROVENCE AGREGATS SASU

Date de l'inspection : 7 décembre 2016

Site inspecté : Cheval Blanc (84460), lieux-dits " La Grande Bastide " et " Busque "

INSPECTION

## Constat de l'inspecteur :

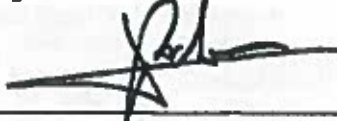
La clôture est en mauvaise état au droit du hangar voisin.

Écart aux dispositions de : l'article 6 de l'arrêté préfectoral n° 80 du 20 juillet 2006 autorisant l'exploitation de la carrière.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'inspecteur



Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

N. KASPRZAK, Resp. d'Exploitation

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Voir courrier du 19/12/16 n° PA.16.035/TK/CM

DREAL

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui  Non Proposition de mise en demeure Oui  Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non 

Commentaires :

L'inspection le : 24/01/17

Le point sera vérifié lors d'un prochain contrôle.

Fiche soldée le :

24/09/2015

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue avant le 16 juin 2016

Exploitant : PROVENCE AGREGATS SASU

Date de l'inspection : 24 mai 2016

Site inspecté : Cheval Blanc (84460), lieux-dits " La Grande Bastide " et " Busque "

INSPECTION

## Constat de l'inspecteur :

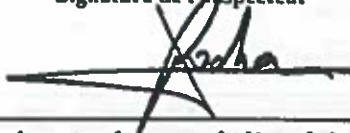
Dans certaines parties, l'exploitation du site ne respecte pas la bande des 10 mètres.

Écart aux dispositions de : l'article 7.5 de l'arrêté préfectoral n° 80 du 20 juillet 2006 autorisant l'exploitation de la carrière.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

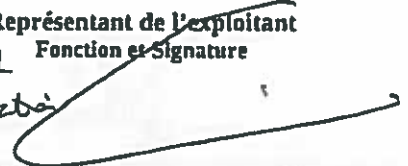
L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'inspecteur



Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Benot WEIBEL  
Dirigeant Exploitant

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

A un endroit de la carrière, il y a effectivement un dépanorant.  
Ce secteur sera réaménagé selon les bonnes limites avant fin juillet 2016.

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé

Oui  Non 

Proposition de mise en demeure

Oui  Non 

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui  Non 

Commentaires :

Ce point sera vérifié lors d'une prochaine inspection

L'inspection le :

24/05/16

Fiche soldée le :

26/10/2018



## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue avant le 16 juin 2016

Exploitant : PROVENCE AGREGATS SASU

Date de l'inspection : 24 mai 2016

Site inspecté : Cheval Blanc (84460), lieux-dits " La Grande Bastide " et " Busque "

INSPECTION

## Constat de l'inspecteur :

L'exploitant n'a pas formalisé le suivi annuel écologique.

Écart aux dispositions de : l'article 7.11 de l'arrêté préfectoral n° 80 du 20 juillet 2006 autorisant l'exploitation de la carrière.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Signature de l'Inspecteur

Représentant de l'exploitant  
Fonction et SignatureBernard  
Dirigeant exploitant

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Le rapport du suivi écologique vous sera transmis avec le plan A0 de la Fiche n° 2.

DREAL

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui  Non Proposition de mise en demeure Oui  Non Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non 

Commentaires :

cette fiche pourra être soldée à réception du rapport.

L'inspection le : 22/06/16

Fiche soldée le : 24/09/2018

